

Les résultats de l'enquête sur l'accès aux soins sur le territoire Haute-Garonne – Ariège

En 2018, dans le cadre du PAASS (Plan d'Action pour l'Accès aux Soins et à la Santé), rédigé par APF France handicap au niveau national, la délégation de la Haute-Garonne a décidé de réaliser une enquête sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sur le territoire Haute-Garonne – Ariège.

En effet, lors de l'Assemblée Départementale de 2017, de nombreux participants ont témoigné des difficultés qu'ils rencontrent au quotidien dans leur parcours de santé.

En octobre 2017, un comité de pilotage « accès aux soins » s'est constitué. Ce dernier s'est fixé l'objectif de mener une enquête afin de relever les difficultés que rencontrent les personnes en situation de handicap concernant leur accès aux soins.

Des questionnaires ont été diffusés largement sur le territoire, destinés à toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap. De plus, 16 entretiens individuels ont été réalisés auprès de personnes volontaires qui souhaitent vivement s'exprimer sur le sujet.

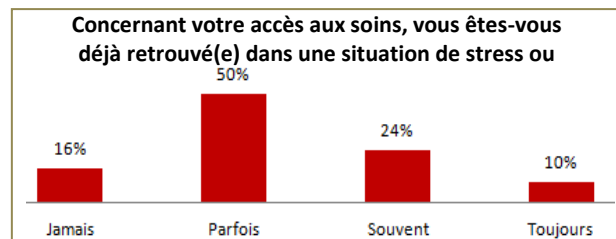
En juin 2018, nous avons comptabilisé 115 réponses au questionnaire. Après avoir analysé ces données, nous vous présentons les principaux résultats de cette enquête:

24% des répondants ont déjà subi un refus de soins, notamment :

- 10 à la clinique ou à l'hôpital
- 6 chez un dentiste
- 6 chez un ophtalmologue



Seulement 16% des répondants ne se sont jamais retrouvés dans une situation de stress ou d'angoisse concernant leur accès aux soins.



Des structures de soins inaccessibles :

Malgré la loi qui oblige les Etablissements Recevant du Public à être accessibles, de nombreuses personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés à trouver des spécialistes ou des généralistes, des hôpitaux ou des cliniques accessibles.



Photo prise au centre ville de Toulouse

Des transports sanitaires inadaptés :

Les Véhicules Sanitaires Légers (VSL) ne sont pas accessibles aux personnes en fauteuil électrique. Les ambulances ne transportent pas de fauteuil roulant, ce qui peut nuire à l'autonomie du patient à sa sortie d'hospitalisation.

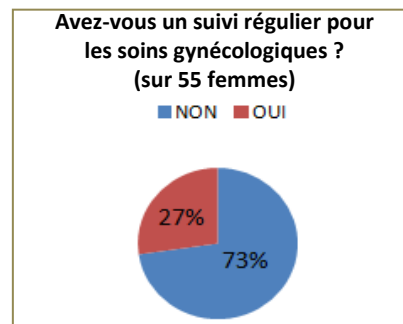
Nous avons constaté un manque de transports en milieu rural (notamment en Ariège et à Saint Gaudens).

De moins en moins de professionnels se déplacent à domicile :

Cela peut poser problème pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer et peut entraîner un non recours aux soins et donc aggraver la santé du patient.

Du matériel médical inadapté :

Lors des entretiens, ont été évoqués : les panoramiques dentaires, les champs visuels et les soins gynécologiques. Le matériel permettant de réaliser ces examens n'est pas adapté aux personnes en fauteuil roulant. Ainsi, les examens ne sont pas réalisés dans de bonnes conditions et peuvent engendrer des refus de soins. Nous avons relevé un chiffre frappant : **sur 55 femmes ayant répondu au questionnaire, 73% disent ne pas avoir de suivi régulier en gynécologie.**



Un manque de moyen matériel :

Les professionnels de santé ne disposent pas de lève personne pour effectuer des transferts physiques du fauteuil à la table ou au siège d'examen.

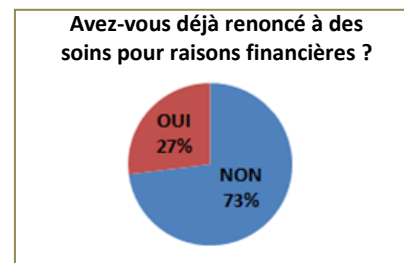
Cela est problématique pour les personnes qui sont dans l'impossibilité d'effectuer seules un transfert. Ces personnes doivent systématiquement être accompagnées pour pouvoir réaliser un transfert.

Un manque d'accompagnement humain :

Nous avons relevé un manque d'aide humaine lors d'hospitalisation ainsi qu'un manque d'accompagnement lors de consultations chez certains kinésithérapeutes exerçant en libéral.

27% des répondants au questionnaire ont déjà renoncé à des soins pour des raisons financières :

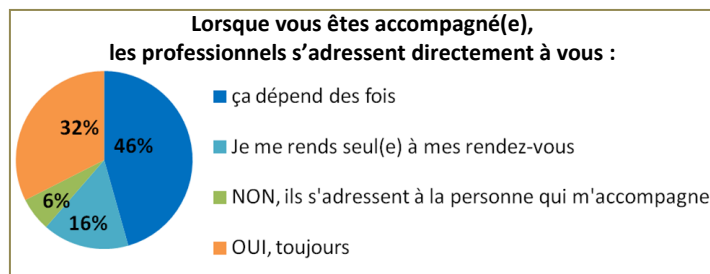
Cela est lié aux dépassements d'honoraires, aux mutuelles qui ne remboursent pas tous les soins (notamment les soins dentaires). Mais ce résultat est surtout lié aux faibles revenus dont disposent les personnes en situation de handicap : 57% des répondants au questionnaire ont soit des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (1015€/mois) soit n'ont aucun revenu.



Des professionnels de santé non formés au handicap :

Les témoignages ont été nombreux sur le sujet. Le fait que les professionnels de santé ne soient pas formés au handicap peut engendrer de lourdes conséquences pour le patient :

- Des refus de soins par méconnaissance du handicap de la personne.
- Des professionnels qui ne s'adressent pas toujours au patient, mais plutôt à la personne qui l'accompagne. Cela peut être perçu comme un manque de considération ou de respect par le patient.
- Des préjugés, très mal vécus par le patient.

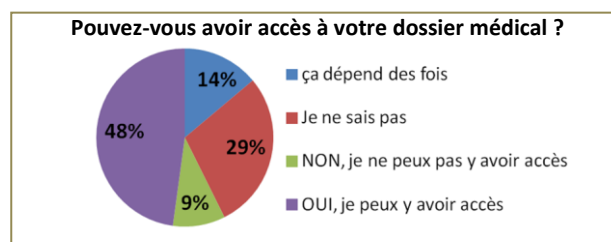


Des professionnels manquent d'empathie, ne comprennent pas toujours les douleurs du patient (notamment les douleurs neuropathiques). Les personnes en situation de handicap se sentent souvent incomprises.

Un manque d'information sur les droits en santé :

Malgré la loi de 2002 qui donne accès au dossier médical, près de 40% des répondants ne savent pas s'ils peuvent avoir accès à leur dossier médical ou disent ne pas pouvoir y avoir accès.

De plus, 28% des répondants au questionnaire estiment ne pas avoir de réponse à leurs questions.



Le 22 octobre 2018, ces résultats seront présentés en CAPFD afin de définir des actions concrètes à mettre en place dans le but d'améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap sur le territoire.